

ipeca.fr

IPECA HOSPI : FAITES FACE AUX FRAIS INDUITS PAR UNE HOSPITALISATION



IPECA
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

PAROLE D'ASSURÉ

Une hospitalisation génère des frais imprévus et des difficultés matérielles.



Alexandra, mère de famille, en a fait l'expérience :

« L'année dernière, je me suis retrouvée hospitalisée pendant près d'un mois suite à un accident de la route. Mon mari étant souvent en déplacement et mes parents habitant loin, j'ai dû embaucher une personne à temps plein pour s'occuper de nos enfants et prendre le relais à la maison. Une dépense imprévue qui a impacté notre budget. Sans compter le stress généré par cette situation dont on ne savait pas combien de temps elle allait durer ».

Il existe heureusement un moyen de se prémunir contre les difficultés financières et matérielles pendant cette période délicate.

IPECA HOSPI PREND LE RELAIS

Rien de tel qu'anticiper pour se prémunir

En 2018, sur 1 000 Français, 191 ont été hospitalisés. Même si vous êtes en bonne santé, le risque d'accident existe.

Tout un chacun peut se retrouver hospitalisé du jour au lendemain, avec des conséquences qui vont au-delà de la santé. Aux coûts engendrés par l'hospitalisation, s'ajoute la nécessité de réviser l'organisation du foyer durant cette période. Il faut parfois trouver une personne pour s'occuper des enfants après l'école, les emmener à la garderie et à la cantine, faire appel à une aide à domicile pour préparer les repas et faire le ménage, etc. Un poids matériel et financier non négligeable qui s'amplifie en cas d'hospitalisation longue.

Source chiffres clés MCO 2017



7,2 millions

Le nombre de personnes hospitalisées en France en 2018 en hospitalisation complète (soit 10,7 millions de séjours), selon l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation.



5,5 jours

La durée moyenne d'un séjour en hospitalisation complète.

LES + D'IPECA HOSPI

- 1. Jusqu'à 365 jours de prise en charge.**
Des indemnités journalières forfaitaires, allant de 20 à 100 € par jour, vous sont versées pendant la durée de votre séjour à l'hôpital et jusqu'à une année. Ces indemnités sont forfaitaires et ne sont pas imposables. Elles sont déclenchées au terme d'une période de franchise d'1 jour en cas d'accident et de 3 jours en cas de maladie.
- 2. Un versement complémentaire en cas d'hospitalisation longue.**
Au-delà de 10 jours consécutifs indemnisés d'hospitalisation, vous percevez une prestation supplémentaire, équivalente à 10 indemnités journalières versées.
- 3. Un service assistance complet 24h/24, 7j/7, avant, pendant et après l'hospitalisation.**
- 4. Une adhésion simple.**
Il suffit de quelques minutes pour souscrire. Aucun examen médical n'est requis quel que soit votre âge.
- 5. Aucun délai d'attente** ne s'applique en cas d'accident.
- 6. Une couverture mondiale.**
IPECA Hospi s'applique dans le monde entier (sauf pour les garanties d'assistance).

LES POINTS FORTS D'IPECA HOSPI

UNE PROTECTION COMPLÈTE EN CAS D'HOSPITALISATION

Jusqu'à 1 an de prise en charge

IPECA Hospi vous assure le versement d'**indemnités journalières forfaitaires** pour une durée d'hospitalisation allant **jusqu'à 365 jours**.

À noter que les éventuelles rechutes sont intégrées à cette durée.

Le montant des versements journaliers varie de 20 à 100 € selon le niveau de garantie choisi lors de la souscription :

- **Niveau 1** : 20 € / jour
- **Niveau 2** : 50 € / jour
- **Niveau 3** : 100 € / jour

Ainsi, si vous êtes hospitalisé, vous savez sur quel montant vous pouvez compter pour régler, totalement ou partiellement, les frais induits par votre séjour en établissement hospitalier : prestations non prises en charge par le contrat de frais de santé, factures pour l'entretien de votre domicile ou la garde de vos enfants.

Une franchise réduite

Une franchise d'1 jour s'applique si l'hospitalisation est consécutive à un accident. Elle est portée à 3 jours si l'hospitalisation est consécutive à une maladie.

Un versement complémentaire en cas d'hospitalisation longue

IPECA Hospi prévoit le versement d'une prestation supplémentaire, équivalente à 10 indemnités journalières, pour toute hospitalisation de 10 jours indemnisés consécutifs.

Exemple : vous avez choisi le Niveau 2 et êtes hospitalisé dans le cadre d'une maladie 6 mois après votre souscription. Une indemnité de 50 € / jour vous sera versée à partir du 4^e jour. Si le séjour se prolonge, vous bénéficiez d'une prestation de 500 € au 14^e jour.

Une couverture France métropolitaine et monde entier

IPECA Hospi s'applique dans le monde entier (sauf pour les prestations d'assistance).

Des services d'assistance complets

Grâce au service **Im@Santé**, vous êtes accompagné lors de votre hospitalisation. Une infirmière diplômée d'État vous conseille et répond à vos questions au téléphone afin de préparer votre hospitalisation, favoriser votre retour à domicile et suivre votre rétablissement.

Ainsi, vous pouvez bénéficier d'un entretien téléphonique avant l'hospitalisation, un autre au retour à domicile et jusqu'à trois entretiens dans les 30 jours qui suivent la fin de votre séjour.

En cas d'hospitalisation en France métropolitaine ou dans les DROM, vous disposez d'un panel complet de services d'assistance inclus dans votre contrat pour vous aider à organiser votre hospitalisation ou la gérer plus facilement :

- **Aide à domicile,**
- **Prise en charge des enfants,**
- **Conduite à l'école,**
- **Prise en charge des ascendants,**
- **Prise en charge des animaux domestiques.**

UNE ADHÉSION SIMPLE ET RAPIDE POUR UNE COUVERTURE À VIE

Pas de sélection médicale

La procédure de souscription est simple. Il suffit de retourner le dossier d'adhésion complété et signé. Vous n'avez ni questionnaire médical à remplir, ni visite médicale à passer.

Une souscription possible jusqu'à 75 ans

Il est possible d'adhérer à IPECA Hospi jusqu'au 31 décembre suivant vos 75 ans. Vous êtes couvert à vie, sans limite d'âge, et ce, même en cas de départ à la retraite.

UN FONCTIONNEMENT SIMPLIFIÉ

Une indemnisation rapide

Pour recevoir le règlement de vos prestations, il vous suffit de nous adresser votre bulletin de sortie, accompagné des pièces détaillées aux Conditions générales. Vous êtes indemnisé sans avoir à justifier l'usage des sommes. Aucun délai d'attente ne s'applique en cas d'accident et seulement 3 mois en cas de maladie.

IPECA HOSPI	
Limite d'âge à la souscription	75 ans
Limite d'âge pour les garanties	Vous êtes couvert à vie, sans limite d'âge
Garanties	Niveau 1 : 20 € / jour Niveau 2 : 50 € / jour Niveau 3 : 100 € / jour
Prestation supplémentaire	Versement d'une prestation équivalent à 10 indemnités journalières pour une hospitalisation de 10 jours indemnisés ou plus
Durée de versement	Durée maximale de 365 jours par hospitalisation (une rechute équivalant à la même hospitalisation)
Franchise	<ul style="list-style-type: none">• 1 jour si l'hospitalisation est consécutive à un accident ;• 3 jours si l'hospitalisation est consécutive à une maladie.
Délai d'attente	3 mois en cas de maladie uniquement
Sélection médicale	Aucune sélection médicale
Assistance	Oui

Des cotisations fixes quel que soit votre âge

BÉNÉFICIEZ DE 15 % DE RÉDUCTION SUR LA COTISATION DE VOTRE CONJOINT POUR TOUTE ADHÉSION EN COUPLE.

Les hospitalisations couvertes

Une hospitalisation est définie par un séjour dans un établissement hospitalier ou une clinique en vue d'un traitement médical d'une maladie, d'un accident.

Certains types d'hospitalisations sont toutefois exclus du contrat. Se reporter aux Conditions générales pour les connaître.



POUR ADHÉRER, C'EST TRÈS SIMPLE

Il vous suffit de nous retourner la demande d'adhésion dûment remplie et signée. Pour cela, choisissez le niveau de garantie qui vous convient le mieux et indiquez vos coordonnées complètes. Pensez à dater et signer la demande d'adhésion, puis à joindre les éléments suivants :

- **Un relevé de coordonnées bancaires (RIB) ;**
- **Le mandat de prélèvement SEPA complété et signé (joindre l'original).**

Postez votre demande d'adhésion à :

IPECA PRÉVOYANCE
Service commercial Individuel
5, rue Paul Barruel
75740 Paris cedex 15

POUR EN SAVOIR PLUS SUR IPECA HOSPI

0 977 425 425

ou en leur écrivant à :

contact.indiv@ipeca.fr

Les garanties assistance sont assurées par IMA ASSURANCES, société anonyme au capital de 7 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le code des Assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort cedex 09, immatriculée au RCS de Niort sous le numéro 481.511.632, soumise au contrôle de l'ACPR 4 place de Budapest CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

IPECA HOSPI est une garantie assurée par IPECA PRÉVOYANCE Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, relevant de l'autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel 75740 Paris cedex 15 - www.ipeca.fr